

L'APSAM ^{25 ANS}

Bulletin trimestriel

Automne 2010

Volume 19 Numéro 2

SPÉCIAL 25 ANS



page 2

René Fréchette (SCFP), coprésident syndical, Alain Langlois (APSAM), directeur général et Aline Laliberté (UMQ), coprésidente patronale

Dans, ce
numéro

P4 

L'APSAM : 25 ans
de progrès et
de paritarisme!

P5 

25 ans
de partenariat

P7 

Merci!

L'APSAM : 25 ans et l'avenir devant soi

Parler santé et sécurité du travail dans les années 1980, 1985, relevait de l'exploit. Concrétiser ces notions au courant des années 1990 n'était guère plus facile. Pourtant, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires municipales est parvenue à garder le cap. Mieux encore, 25 ans après sa création, l'APSAM continue d'être citée en exemple et entrevoit l'avenir avec optimisme.

Avec raison, affirment haut et fort ceux et celles qui l'ont vu évoluer.

Au début des années 80, pour la première fois des représentants des deux parties sont réunis autour d'une seule et même table pour des raisons autres que celles de la négociation.

Suite à quelques années de discussion, à l'automne 1985, une association patronale et huit associations syndicales se regroupent pour fonder une association paritaire. Quelle aventure! Le défi est grand et les enjeux sont majeurs.

Créée officiellement le 9 septembre 1985, l'APSAM prend son envol véritable dès 1986. Rapidement, elle développe des services de formation et au fil des années elle déploie des services d'information, de conseil et d'assistance technique. Certains doutent de cette aventure paritaire.

Dès le départ, l'Association travaille dans une perspective de prise en charge et d'autonomie des intervenants du secteur. Les premiers efforts vont dans le sens de la sensibilisation des différents acteurs à l'importance de parler et de prendre en considération les différents aspects de la SST.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 25 ans.

Les dix premières années ont été consacrées au développement de l'organisation. Beaucoup d'efforts ont été investis dans le but de la faire connaître.

Le doute s'estompe quant à la capacité d'évoluer dans un contexte paritaire.

La concertation, pierre angulaire de notre approche, s'est conjuguée au passé, au présent et au futur.

Les dix dernières années nous ont permis d'actualiser la formation continue en SST et de développer un réseau de ressources et d'expertises au service des travailleurs et employeurs du secteur municipal.

L'APSAM a beaucoup gagné en notoriété, en crédibilité et a suscité l'estime de ses partenaires. Elle est la référence en santé et sécurité du travail dans le secteur municipal.

Nous pensons qu'aujourd'hui, personne ne doute de l'expertise et des compétences de notre association.

La principale raison tient à notre avis aux personnes impliquées dans la vie de l'APSAM: tous, administrateurs, personnel administratif, conseillers, ainsi que la direction, font preuve d'un engagement et d'un grand dévouement à la mission de l'APSAM. L'APSAM s'est toujours efforcée de proposer des conditions de travail stimulantes et mobilisatrices à son personnel. Elle peut se targuer d'avoir des employés de qualité, qui cherchent à se dépasser et qui sont animés par des valeurs fondamentales dans leur travail: l'application d'un paritarisme axé sur les résultats, la conclusion de partenariats productifs et la consultation des forces du milieu, l'écoute des clients et la qualité des produits et services.

Ces valeurs ont été, et seront encore, les ingrédients du succès de l'APSAM.

Cela mérite qu'on le souligne publiquement.

L'APSAM a formé plus de 150 000 personnes. Le nombre d'accidents a baissé de plus de moitié.



L'APSAM a influencé les façons de travailler de milliers de personnes et a joué un rôle de relayeur des connaissances vers les milieux de travail.

Malgré tout cela, de nombreux autres défis se posent.

Loin de se reposer sur ses lauriers, la direction de l'APSAM a déjà identifié quelques axes d'intervention qui marqueront le monde municipal dans les prochaines années.

Il y a d'abord le renouvellement de la main-d'œuvre dans le secteur municipal. Sans aucun doute, l'APSAM aidera le monde municipal à transférer la culture de la prévention qui habite maintenant plusieurs municipalités et organismes de notre secteur.

Que dire des défis que pose l'intégration compétente et sécuritaire des jeunes et nouveaux travailleurs.

L'APSAM fait preuve de ténacité dans ses efforts pour rejoindre toutes les municipalités, de la plus grande à la plus petite, sur un territoire très vaste. C'est un défi permanent pour les employés de l'APSAM. Ils savent s'ajuster à des municipalités dont les ressources sont modestes, comme à celles, de taille plus grande, qui ont pris en charge la prévention et qui ont les ressources pour s'en occuper.

De plus, la santé psychologique est et sera, à notre avis, un dossier avec des enjeux majeurs. Il occupera les administrateurs et la direction de l'APSAM, qui voudront appuyer les clientèles dans l'amélioration du mieux-être des employés. L'APSAM a déjà posé les jalons d'une telle action, ce qui a permis de documenter cette problématique et d'identifier des pistes de solution. Nous sommes certains qu'elle saura proposer à ses clientèles des solutions pour contrôler, sinon réduire le stress au travail.

Amélioration des lieux de travail, formation, sensibilisation, information, diminution des lésions professionnelles, les apports de l'APSAM au secteur sont majeurs.

L'APSAM est confiante pour l'avenir.

L'APSAM entend bien garder le cap dans le futur en construisant sur ses acquis. À cet égard, les groupes de liaison vont continuer à jouer un rôle de première importance.

Ces groupes sont formés de personnes engagées en prévention et connaissant bien le terrain puisqu'elles y travaillent chaque jour. Les groupes de liaison permettent à l'APSAM d'être proche de ses clientèles et des intervenants. L'APSAM s'est ainsi dotée d'un instrument qui lui permet d'identifier les problèmes les plus importants dans chaque catégorie d'emploi, d'orienter ses recherches et de choisir les actions les plus efficaces.

La concertation et l'élaboration de plans d'action centrés sur les besoins du secteur ont toujours été l'arme des visionnaires.

L'APSAM est un formidable instrument rassembleur dans les organisations et suscite la participation, la créativité et l'innovation.

Il faut se rappeler que la prévention prend son sens dans l'adhésion, la mobilisation, l'implication et l'engagement des acteurs locaux.

BRAVO, BON ANNIVERSAIRE et BONNE ROUTE

Aline Laliberté (UMQ)
Coprésidente patronale

Alain Langlois (APSAM)
Directeur général

René Fréchette (SCFP)
Coprésident syndical



Bonne continuation !

L'expertise de l'équipe de l'APSAM, le paritarisme axé sur les résultats et la consultation des forces du milieu sont des valeurs qui permettent à l'APSAM d'offrir à sa clientèle du milieu municipal des produits et services de qualité et adaptés.

Bravo à l'APSAM pour tous ses succès et bonne continuation.

François Jutras
Coprésident patronal (1998-2008)

La prévention : obligation morale, sociale et légale

Quand j'ai quitté l'APSAM après la célébration de son 10^e anniversaire, je lui ai rendu un fier service. Mon départ a permis l'arrivée d'Alain Langlois, un scientifique, comme directeur général qui a donné une nouvelle impulsion au développement des services de l'APSAM à toutes les organisations reliées au monde municipal.

La mission de l'APSAM est définie par l'objectif de la LSST d'éliminer à la source les causes des accidents de travail ou des maladies professionnelles. Elle a pour fonction de fournir aux employeurs et aux travailleurs du secteur, par l'entremise de leurs représentants respectifs, les instruments nécessaires pour mettre en œuvre les **mécanismes de prévention** devant assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

La prévention n'est pas un appendice à l'exécution des tâches : **elle doit y être intégrée**. Tout changement dans l'environnement de travail, les technologies utilisées, les pratiques de gestion, engendre la possibilité de devenir une cause d'accident ou de maladie professionnelle.

C'est pourquoi il faut envisager la possibilité que l'APSAM célèbre un jour son 50^e anniversaire puisque **la prévention** des accidents et des maladies professionnelles est une **obligation morale, sociale et légale** qui ne se terminera jamais. **Patience et courage** sont les ingrédients qui assureront la pérennité du support offert au monde municipal par l'APSAM. C'est ce que je souhaite aux administrateurs et au personnel de l'APSAM. Ils en auront toujours besoin...

Claude Mérineau
Directeur général (1985-1995)



L'APSAM : 25 ans de progrès et de paritarisme !

Mes premiers contacts avec l'APSAM ont débuté avec le cours Travaux publics et de construction pour lequel je suis devenu l'un des premiers formateurs accrédités. Par la suite, il y a eu le SIMDUT, travaux de déneigement, signalisation des travaux, travaux en tranchées, travail en espaces clos, ergonomie des postes de travail, sécurité dans les ateliers d'entretien mécanique et j'en passe, croyez-le ou non. À chaque fois, j'étais emballé non seulement par la qualité des formateurs et des contenus, mais aussi et surtout, par l'esprit paritaire qui guidait chacune des formations et des formateurs.

Près de 25 ans plus tard, je suis très fier de faire partie du conseil d'administration de cette association qui n'a cessé d'améliorer ses contenus de formation tout comme l'ensemble de ses productions et en particulier l'excellent rôle conseil appliqué par ses conseillers auprès de nombreuses municipalités du Québec. Avec une préoccupation constante d'intervenir en région, l'APSAM a su se faire connaître et aider de nombreux intervenants et de nombreuses municipalités dans leur gestion quotidienne des risques à la santé et à la sécurité. Par ses groupes de liaison, par ses rencontres régionales et par son souci constant d'agir auprès des gestionnaires comme des travailleurs municipaux, l'APSAM n'a cessé de progresser.

Si l'APSAM se positionne aujourd'hui aussi positivement, elle le doit, à mon sens, à l'excellent travail de son personnel et au support d'un conseil d'administration qui a su tracer la voie par un « paritarisme » exemplaire.

Cela dit, la mission demeure capitale car les risques à la santé et à la sécurité sont très importants et il est impératif de maintenir une vigilance de tout instant. Il faudra donc poursuivre les efforts pour assurer dans chaque entité municipale une véritable prise en charge de la prévention et je suis convaincu que l'une des clés du succès demeure cet esprit « paritaire » qui a caractérisé l'approche privilégiée par l'APSAM au cours des 25 dernières années.

Il nous est donc permis de célébrer ce 25^e en soulignant l'apport des fondateurs comme de l'ensemble des acteurs impliqués au cours de toutes ces belles années.

Bon 25^e et au plaisir de célébrer avec vous tous!

Pierre Landry, administrateur
Directeur général adjoint
Ville d'Alma



Une référence de la prévention en santé et sécurité du travail au Québec



Il me fait plaisir de souligner le 25^e anniversaire de l'APSAM. Les ASP sont des partenaires au quotidien de la CSST dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'APSAM est certes une de celles dont le dynamisme peut être cité en exemple.

Par vos actions, vous contribuez à améliorer la qualité des milieux de travail, à réduire les risques d'accidents et à éliminer à la source les dangers pour la santé et la sécurité auxquels sont exposés les travailleurs. L'APSAM sait accompagner les milieux de travail là où ça compte. À preuve, les travaux réalisés dans vos groupes de liaison. Vos formations en témoignent également : le cadenassage, les espaces clos, la prévention des agressions physiques, les travaux de déneigement et plusieurs autres. Vos nombreuses publications sont aussi des exemples éloquentes.

Je tiens particulièrement à saluer le travail des dirigeants de l'APSAM, de son conseil d'administration paritaire, bien entendu, mais aussi de son directeur général, M. Alain Langlois, qui est souvent en lien direct avec le personnel de la CSST pour faire avancer des dossiers prioritaires.

Nous travaillons de concert avec l'APSAM de manière à faire avancer les dossiers de la santé et de la sécurité du travail dans le monde municipal au Québec. Le respect et l'écoute mutuelle entre nos deux organisations sont la clé de notre collaboration et le résultat de nombreuses réussites.

Félicitations à tous les artisans qui ont contribué à faire de l'APSAM ce qu'elle est aujourd'hui : une référence dans le paysage de la prévention en santé et sécurité du travail au Québec.

Bon anniversaire!

Guylaine Rioux

Vice-présidente au partenariat et à l'expertise-conseil
CSST

25 ans de partenariat

L'APSAM célèbre cette année 25 ans de services de qualité auprès de sa clientèle du monde municipal.

Permettez-moi de souligner en quelques mots la contribution exceptionnelle de l'APSAM à l'avancement de la santé et de la sécurité. Par ses actions concrètes, par la mise en place de comités paritaires, par l'étude des problématiques et par sa participation à de nombreuses recherches, elle a proposé des mesures visant l'élimination des dangers dans toutes les catégories d'emploi du monde municipal.

Il faut souligner le partenariat important de l'APSAM avec les autres associations sectorielles, qui contribue non seulement à faire avancer ses membres, mais également à fournir à l'ensemble des travailleurs des autres secteurs des outils de prévention qui autrement n'auraient sans doute pas vu le jour.

De 1985 à 2010, l'APSAM a fait face à diverses situations. Elle a connu une évolution importante de ses productions tant dans le contenu que dans la forme. L'analyse des situations et les réflexions issues des différents milieux ont contribué à mieux comprendre les enjeux, à informer les travailleurs et les employeurs, à les sensibiliser aux objectifs et à leur permettre de prendre les moyens pour ajuster leur fonctionnement collectif à la satisfaction de tous les partenaires. La mobilisation des intervenants permet la concrétisation d'actions spécifiques qui favoriseront la mise en œuvre de solutions et l'atteinte des objectifs de développement collectif plus harmonieux.

Le passé étant garant de l'avenir, celui-ci s'annonce sous les plus beaux auspices.

Bon anniversaire et bonne continuation.

Alain Plourde

Directeur général
ASPHME



25

L'APSAM, 25 ans de référence en santé et sécurité du travail

L'APSAM célèbre cette année son 25^e anniversaire. C'est une belle occasion de s'arrêter quelques instants et de regarder tout le travail accompli en matière de prévention par les associations patronales et syndicales qui en sont membres et par son personnel et, d'autre part, celles à venir qui comportent elles aussi de nombreux défis.

Toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à sa création et à son développement au cours de ces 25 années et toutes celles et tous ceux qui, aujourd'hui, poursuivent sa mission doivent être fiers de ce qui a été accompli et de la place que l'APSAM occupe.

Fort de l'implication et de la détermination de ses membres dirigeants ainsi que de son personnel, l'APSAM est en mesure de répondre adéquatement aux besoins des quelques 90 000 employés municipaux et de maintenir sa grande notoriété dans les divers milieux socio-économiques.

Gaston Verreault

Ancien administrateur syndical



L'IRSST et l'APSAM, une collaboration fructueuse depuis 25 ans

L'année 2010 marque les 25 ans de l'ASP – Affaires municipales et les 30 ans de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). C'est aussi 25 ans d'une collaboration fructueuse qu'illustrent les quelques exemples suivants.

Déjà, en 1988, l'IRSST répondait à la demande de l'APSAM qui souhaitait que soit produit un guide à l'intention des personnes chargées d'installer de l'équipement informatique dans les autos-patrouilles et de vérifier le caractère sécuritaire de cette installation. Les chercheurs de l'Institut ont rassemblé les informations pertinentes et conçu, en collaboration avec l'APSAM, un guide d'aménagement accompagné de gabarits de la forme et de la dimension des coussins gonflables, qui permettent aux policiers d'organiser leur voiture de façon adéquate et sécuritaire.

Plus tard, en 2001, une recherche de l'IRSST établit un lien entre les activités du travail dans les bibliothèques et de nombreux facteurs de risque de troubles musculo-squelettiques. Une équipe composée de chercheurs et de représentants de l'APSAM élabore un modèle d'intervention qui permet d'agir dès l'aménagement des lieux. Plusieurs documents vulgarisés sont issus de ces travaux dont un guide coédité par l'APSAM et l'ASTED. Celui-ci propose une approche ergonomique qui place le service aux usagers au cœur de la conception des lieux de travail ainsi que des principes directeurs, des critères d'optimisation et une façon d'encadrer les projets qui permettront d'orienter le travail d'aménagement d'un comptoir de service. Cette réalisation a d'ailleurs permis à l'APSAM de consolider son rôle de référence dans le cadre de projets de construction et de rénovation de bibliothèques publiques, les retombées étant encore très présentes dans les milieux concernés.

Par ailleurs, les résultats d'une première étude réalisée en réponse à une demande des centres d'appels d'urgence 9-1-1 et de l'APSAM, ont permis d'établir la prévalence des troubles musculo-squelettiques et des troubles de santé psychologique auxquels sont exposés les préposés de ces centres. Dans le cadre d'une recherche complémentaire en cours de réalisation, les chercheurs, de concert avec les intervenants des centres d'appels et des conseillers de l'APSAM, sont à élaborer des moyens préventifs adaptés à ces problématiques particulières.

Le monde du travail évolue et les métiers liés à l'environnement font l'objet de nouvelles préoccupations. Encore là, l'IRSST et l'APSAM travaillent ensemble pour analyser les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux éboueurs et aux travailleurs des centres de compostage, de recyclage et de traitement des eaux usées et proposer des solutions. Des rapports et des fiches aux applications concrètes pour les travailleurs et les gestionnaires de ces lieux de travail sont issus de cette collaboration.

Plus récemment, l'IRSST et l'APSAM se sont associés dans une étude dont l'objectif est de déterminer des situations de travail et des équipements pouvant nécessiter le recours au cadenassage. En documentant les pratiques et les programmes de cadenassage en usage, il sera possible de mieux outiller les organismes municipaux désireux de rédiger ou de mettre à jour un programme de cadenassage et de soutenir l'APSAM dans ces interventions sur cette question.

Que ce soit en l'aidant à préciser des questions de recherche, en lui ouvrant les portes des lieux de travail, en siégeant à des comités de suivi de projets ou en coéditant des documents destinés aux milieux de travail, l'APSAM a toujours été un collaborateur de premier plan pour l'IRSST. Parions que le passé est garant de l'avenir et que la collaboration entre nos deux organisations permettra de continuer de stimuler la recherche en SST et de générer d'autres retombées au bénéfice des travailleurs et des employeurs.

L'IRSST félicite et rend hommage à l'APSAM pour ses 25 années où elle s'est acquittée de sa mission avec dynamisme et engagement et pour sa contribution concrète déterminante à la SST dans son milieu.

BONNE CONTINUITÉ!

Marie Larue

Présidente-directrice générale
IRSST



25

25 ans déjà !

J'étais présent au tout début au printemps 1985, avec feu André Asselin, alors directeur du SCFP au Québec. C'est lui qui, en 1984, encouragé par la FTQ qui en avait fait le souhait à la table de concertation de la CSST, réussit à s'entendre avec l'Union des municipalités du Québec sur la nécessité de prendre ensemble les grands moyens pour réduire le nombre effarant et la gravité des accidents de travail et sur les paramètres qui encadreraient nos relations futures en matière de prévention, sous la supervision diplomatique de monsieur Claude Méryneau (ex-directeur du SCFP, ex-sous-ministre...) qui fut notre premier directeur général choisi à l'APSAM. Le paritarisme institutionnel en était à ses premiers balbutiements dans le secteur municipal; à la Ville de Montréal, notre premier comité conjoint patronal-syndical en santé sécurité n'avait en fait que 10 ans d'existence.

Alors tout nouveau président de la section locale 301 des cols bleus de Montréal et de la CUM, c'est avec fougue et enthousiasme que je participai à cette naissance, puis pendant ses 19 premières années au développement de cette institution qu'est devenue l'APSAM, grâce à la contribution dévouée et sincère de ses artisans et de ces nombreux hommes et femmes, syndicalistes tout azimut et représentants patronaux qui y ont siégé au CA et au bureau de direction tout au long de son cheminement, sans oublier Alain Langlois, notre 2e directeur général choisi conjointement.

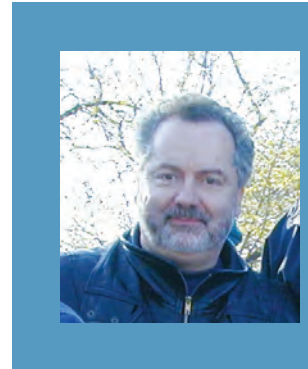
Parmi les pionniers du côté syndical, il faudra particulièrement se souvenir de l'apport de Gilles Martin, représentant du SCFP en santé sécurité, issu de la section locale 429 des cols blancs de Montréal et de son zèle dévoué; ainsi que d'André Nadon, président de la fraternité des policiers de Laval et Guy Rousseau, V.P. du syndicat des cols bleus de Québec. Il y a eu aussi par la suite Gaston Fauvel, président de la fraternité des pompiers de Montréal, ainsi que Claude Héту, directeur adjoint du SCFP Québec, dernier coprésident syndical que j'ai côtoyé et de nombreux autres. Mais sans l'implication personnelle de nos vis-à-vis patronaux de toutes les régions, qui y voyaient aussi un intérêt commun, nous n'aurions pas progressé aussi rapidement.

Il serait malheureusement trop long cependant de raconter ici toutes les anecdotes de nos batailles épiques de l'époque et toutes les conciliations que nous avons dû faire de part et d'autre pour permettre à l'APSAM de survivre et en assurer la pérennité.

Chapeau à tout le monde ! Longue vie à l'APSAM, ce merveilleux outil et à sa relève.

Jean Lapierre

Ancien administrateur syndical



Merci !

Ce fut un honneur pour moi d'avoir siégé à l'APSAM pendant 12 ans au conseil d'administration. Cela m'a permis de côtoyer des passionnés de santé sécurité. Ce fut une expérience enrichissante tant dans ma vie professionnelle, en tant que préventionniste à la section locale 1983 du SCFP, que dans ma vie personnelle. J'ai adoré mon passage à l'APSAM et j'espère que ma modeste contribution a permis d'améliorer un tant soit peu la santé et la sécurité dans les milieux de travail. Permettez-moi de remercier cet organisme en mon nom, mais surtout au nom des 4 000 personnes qui composent le syndicat des chauffeurs, des opérateurs, des changeurs et des employés des services connexes. L'APSAM a su au fil des ans nous accompagner en facilitant la réalisation de plusieurs dossiers d'envergure. À titre d'exemple, mentionnons simplement :

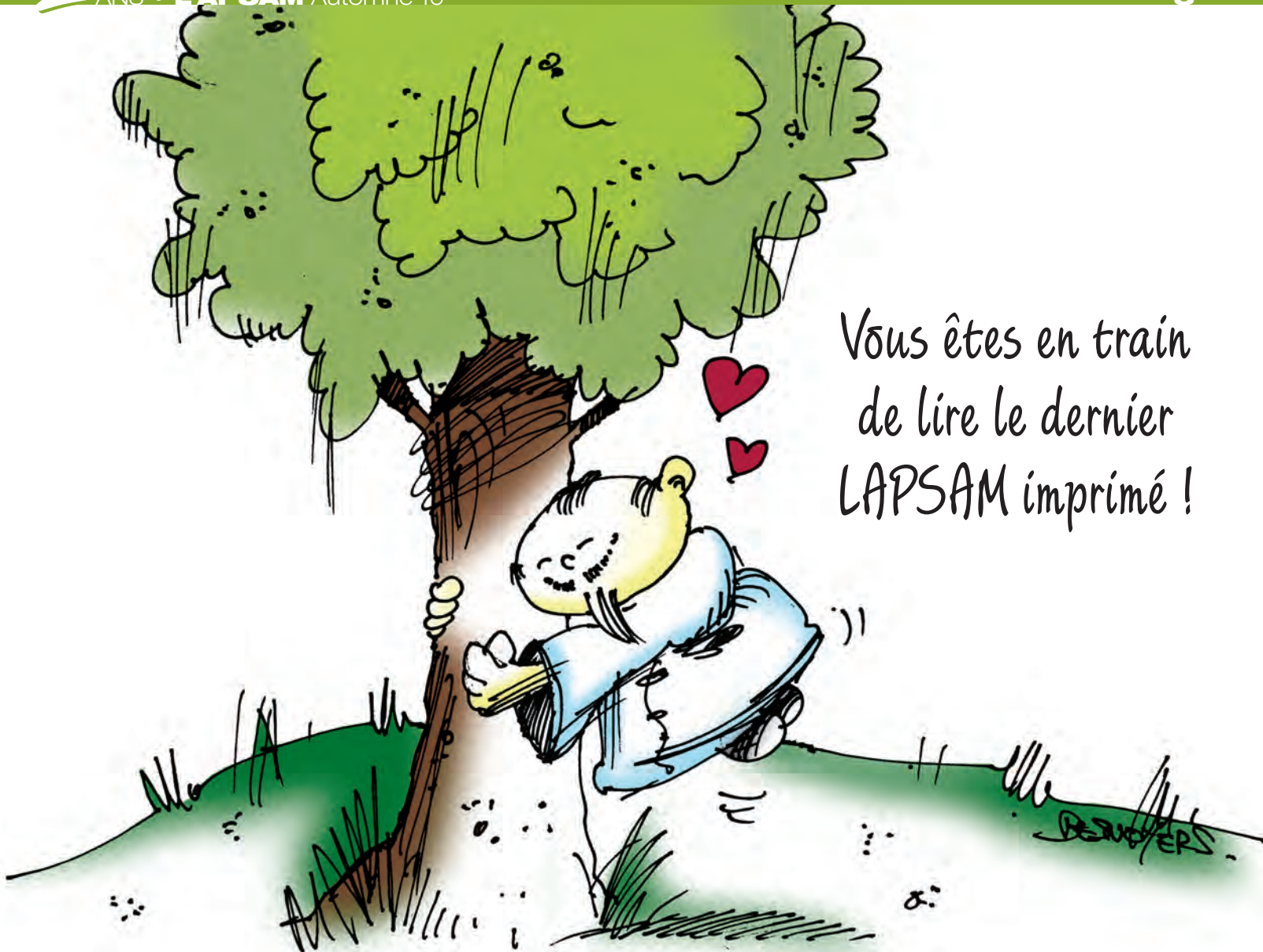
- Le développement d'un poste de travail ergonomique tant pour les chauffeurs d'autobus que pour les opérateurs de métro et les changeurs;
- Une étude sur les vibrations subies par les opérateurs de métro, étude de l'IRSST qui a mené au développement et à l'installation d'un nouveau siège réalisé par la compagnie CROI;
- Les nombreuses formations paritaires qui ont été offertes aux chauffeurs et aux changeurs. Je ne peux passer sous silence la toute dernière en liste : « Sécuribus ». Formation qui permet aux chauffeurs d'avoir des outils afin de gérer les situations conflictuelles avec le public voyageur;
- Soulignons aussi le groupe de liaison chauffeurs d'autobus qui a permis de regrouper toutes les Sociétés de transport du Québec pour leur permettre d'échanger et d'apporter des solutions aux problèmes communs.

Ces accomplissements sont la preuve tangible de ce que peut accomplir le paritarisme. Le paritarisme est d'après moi le meilleur moyen de promouvoir et de protéger la santé et l'intégrité physique des travailleurs. Il a fait ses preuves et il est sans contredit la voie de l'avenir dans le domaine de la prévention. Pour moi, le paritarisme est une séance de conciliation perpétuelle qui permet aux parties de se parler, de cerner les problèmes et les enjeux et finalement de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des intervenants.

En terminant je souhaite longue vie à l'APSAM ainsi qu'à son bulletin trimestriel... électronique.

Pierre Raby

Ancien administrateur syndical



Vous êtes en train
de lire le dernier
L'APSAM imprimé !



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur « affaires municipales »

715, Square Victoria, bureau 710, Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : 514 849-8373 • Sans frais : 1 800 465-1754
Télécopieur : 514 849-8873 • Sans frais : 1 800 465-6578
www.apsam.com

Directeur général et éditeur : Alain Langlois

Coprésidente patronale : Aline Laliberté, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec (UMQ)

Coprésident syndical : René Fréchette, coordonnateur - secteur municipal du SCFP (FTQ)

Coordonnateur de la revue : Marc Drouin

Rédaction : APSAM

Réalisation graphique : Prétexte communications

Distribution : DISTRIBUTION DIRECTE

Impression : Au Point - Reprotech

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, les formateurs associés ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 3 000 exemplaires



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec
H2Y 2H7